



Projet de construction d'une installation de  
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

**Mémoire concernant le projet de construction  
d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancourt  
tel que proposé  
par le promoteur Stolt LN Gaz**

Présenté au  
Bureau des audiences publiques en environnement  
(BAPE)

Par

Robert Beaulieu  
974 chemin Arel,  
Melbourne, Qc.  
J0B 2B0

**Mémoire de Robert Beaulieu,  
déposé dans le cadre du BAPE sur le projet de construction  
d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancourt.**

La compagnie Canadienne faisant la promotion du projet est Stolt LN Gas.  
Celle-ci a pour partenaire et supporteur financier la Cie Norvégienne Stolt-Neilsen.  
Stolt LN Gas a aussi des partenaires silencieux, Sun LN Gas, d'Arabie Saoudite.

**Introduction- Mise en contexte**

Premièrement, je désire remercier le Bureau d'audiences publiques en environnement de me permettre de m'exprimer sur le projet d'usine de liquéfaction de gaz à Bécancourt. Le BAPE est la seule instance qui permette aux citoyens d'avoir une tribune officielle où leurs interventions peuvent être écoutées. Malheureusement, l'étude de projets potentiellement néfastes pour l'environnement et par conséquent pour la société, n'est pas systématique, comme on peut le constater présentement dans le cas de la Cimenterie de Port-Daniel. Nous sommes déjà tous à même de constater la dégradation des écosystèmes et devons considérer la protection de l'environnement dans son ensemble, comme étant la première condition essentielle à tout nouveau développement industriel.

Il est également important de comprendre la dynamique globale du développement des industries des hydrocarbures incluant le parti pris des politiciens à Québec, Ottawa ainsi que d'autres juridictions provinciales. Le gouvernement fédéral actuel priorise le développement pétrolier et gazier à tous prix au point de sacrifier les autres secteurs industriels. De plus, il tente même présentement de passer une loi anti-terroriste (C-51) contre l'avis de plusieurs experts, dont des juges, qui la trouvent abusive et que de nombreux autres intervenants croient celle-ci faite sur mesure pour intimider les citoyens qui s'opposent activement aux projets pétroliers et gaziers devenus « stratégiques » pour la « sécurité » du pays. Cette tendance anti-démocratique qu'on essaie d'imposer, de vouloir retirer la parole aux citoyens, semble être en grande partie le résultat d'un lobby pro-pétrole trop puissant qui séduit facilement les politiciens avec des promesses d'emplois et de retombées économiques importantes.

Les promoteurs privés et politiques font donc tout en leur pouvoir pour compartimenter les projets de façon à minimiser leurs impacts, alors que c'est plutôt l'effet cumulatif dont il faut tenir compte puisque ultimement ce sont ces effets combinés qui affecteront négativement la société.

Bien que les préoccupations par rapport à l'impact négatif d'une telle usine soient nombreuses, tel que les impacts du transport maritime sur la vie du fleuve, les dangers reliés au transport et manutention de nombreux gaz toxiques et explosifs, pour ne nommer que ceux-ci, ce mémoire portera principalement sur les deux points suivants :

- 1- La provenance de la matière première de l'usine.
- 2- L'influence de l'implantation d'une usine de liquéfaction de gaz sur les orientations futures des choix énergétiques stratégiques.

## 1- La provenance de la matière première de l'usine.

La provenance de la matière première de l'usine est une question fondamentale incontournable. Les exigences des permis nécessaires à l'implantation de d'usine ne font aucun cas de cette question.

Le promoteur vantent les mérites de ce projet en prétendant que l'utilisation du gaz liquéfié aura un impact négatif moindre sur l'environnement que le combustible qu'il remplacera, alors qu'il est incapable d'identifier les sources de production ainsi que les modes d'extraction de son approvisionnement en gaz, donc encore moins d'en quantifier les impacts.

Lors de l'audience à laquelle j'ai assisté, j'ai demandé si le projet à l'examen encouragerait la fracturation hydraulique en offrant un marché aux extracteurs de gaz de schistes. Le promoteur nous a alors appris que le fournisseur de gaz prévu est basé en Ontario, que celui-ci étant hors de la juridiction québécoise, n'a pas à être soumis à aucun contrôle québécois. On apprend également que ce fournisseur entrepose le gaz de toute provenance dans les mêmes réservoirs de sorte qu'il est lui-même incapable d'établir un lien de traçabilité quelconque avec la source. Il serait de plus impossible, selon le promoteur de déterminer le pourcentage relatif des différents types de gaz selon leur provenance et méthodes d'extractions. Triste affaire... Et voilà toute l'affaire!

Nous nous devons d'adresser cette question. En toute logique, l'obtention d'un permis d'exploitation de ce genre d'entreprise, devrait exiger un lien de traçabilité documenté crédible. Pour être cohérents avec leurs mandats de protections de l'environnement et des citoyens, les instances gouvernementales concernées ne peuvent se défilier de leur responsabilités par rapport à l'impact global d'un projet.

Dans un contexte de changements climatiques, les effets de la pollution n'ont pas de frontières. M. Semotiuk est sûrement au courant de l'aversion des citoyens québécois informés pour les gaz de schistes. Il sait pertinemment qu'un rapport du BAPE déposé à la mi-décembre 2014 a conclu que l'exploitation des gaz de schistes sur notre territoire n'était pas souhaitable. Le promoteur, dans sa réponse par rapport à la provenance du gaz, joue de prudence en minimisant le fait que la matière première requise pour son projet, proviendra surtout de gaz de schistes. Les gisements de gaz conventionnels s'épuisent, le bio-méthane (qui comporte ses propres problématiques hasardeuses pour l'environnement), compte pour un faible pourcentage du total tandis que le gaz de schistes obtenu par fracturation hydraulique est en nette croissance par rapport aux autres. On peut donc raisonnablement conclure que l'usine serait approvisionnée surtout avec du gaz de schiste.

Ce gaz de schiste peut provenir de bien des endroits actuellement, la Colombie-Britannique, le Colorado, le Dakota du Nord. Justement, le Dakota du Nord, d'où provenait le pétrole qui a explosé à Lac Mégantic et qui pollue maintenant la rivière Chaudière, est en train de devenir une zone sinistrée. <https://www.youtube.com/watch?v=0sIY9nKmM0o>

Il y a bel et bien un nombre record de nouveaux millionnaires et une croissance fulgurante de la population. Mais le tissu social est rompu. Les résidents d'origines qui le peuvent quitte la région. Les nouveaux arrivants venus à l'appel d'emplois payants ne resteront pas une fois la partie payante du gisement épuisée. Les hydrocarbures volatiles continueront de migrer vers la surface pour des périodes indéterminées rendant la région impropre à la vie.

Déjà des problèmes de contaminations de l'eau potable sont apparus. L'élevage traditionnel de bovins est en voie de disparition.

Comme j'ai mentionné plus haut, les effets de la pollution n'ont pas de frontières. D'où qu'elles proviennent, les émanations fugaces ou autres excès de pression et ventilation intentionnelle affectent l'atmosphère de la planète entière.

D'ailleurs, dans son intervention par rapport à cette même question de provenance, M. Michon, le représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, a affirmé avec raison, que si on met dans la balance les impacts positifs pour la lutte aux changements climatiques, de l'abandon de l'utilisation des gaz à effet de serre, son ministère devrait se positionner dans ce sens. Si j'ai bien compris il s'agit de l'abandon de l'utilisation des gaz provenant de la fracturation hydraulique, peu importe la provenance.

C'est forcément la seule position cohérente que peut avoir le MDDELCC.

De prétendre faire la lutte aux changements climatiques en encourageant l'extraction des gaz de schistes par fracturation hydraulique partout sauf au Québec, deviendrait un cas flagrant de « green washing », pardonnez-moi l'expression.

Il serait d'une triste hypocrisie que de prétendre faire la lutte aux changements climatiques sans tenir compte dans l'équation, des problèmes d'émanation créés à la source d'extraction d'un gaz trente huit fois pire que le CO<sub>2</sub>.

## **2- L'influence de l'implantation d'une usine de liquéfaction de gaz sur les orientations futures des choix énergétiques stratégiques.**

Lorsque nous décidons collectivement de donner le feu vert à un important projet d'implantation d'une infrastructure industrielle « structurante », il est primordial d'évaluer correctement les ramifications probables de ce développement. Dans le cas qui nous préoccupe, l'implantation d'une usine de liquéfaction de gaz risque d'entretenir dans l'esprit de bien des gens la notion qu'il n'y a pas de problèmes à continuer l'utilisation de cette énergie.

Suite au dépôt du BAPE sur l'industrie des gaz de schistes au Québec, le premier ministre M. Couillard n'a pas imposé de moratoire à cette industrie comme il aurait dû le faire. On comprend qu'il laisse la porte ouverte à un retour éventuel de ces projets, lorsque les conditions pourraient leur être plus favorables. L'implantation de l'usine de liquéfaction pourrait, dans cette perspective, faire partie des équipements périphériques importants qui pourraient justifier, pour certains décideurs, la mise en place d'une industrie d'extraction des gaz de schistes au Québec. Également, la question de la provenance du gaz pourrait devenir un enjeu par rapport au contrôle stratégique de la ressource, favorisant malheureusement le retour des foreuses.

Par ailleurs, j'accorde peu de crédibilité finalement aux prétentions d'une motivation, de la part du promoteur et de ses partenaires, de vouloir contribuer à la réduction de l'empreinte de carbone des industries du Québec. Ce projet est avant tout une opportunité d'affaire intéressante pour des compagnies faisant déjà parti de l'industrie des hydrocarbures. L'angle de la « transition » vers des sources d'énergies à faible ou sans impact sur l'environnement, évoqué par M. Semotiuk soulève par ailleurs, beaucoup de questions. L'affirmation que le méthane liquéfié aurait un impact moindre sur l'environnement que d'autres types d'hydrocarbures, n'a pas été clairement démontré, si l'on tient compte de tous les impacts négatifs du gaz dans son cycle complet incluant les nombreux dommages collatéraux, risques de tremblements de terre compris.

M.Semotiuk nous a également fait part de sa vision d'avenir pour lui et ses partenaires. Ils voient l'implantation de l'usine de liquéfaction de gaz de Bécancourt comme un projet modèle pouvant servir au développement mondial de ce type d'entreprise. Les partenaires Stolt LN Gas, Stolt-Neilsen et Sun LN Gaz voient une opportunité d'affaire à l'échelle planétaire qui se prolongerait dans le temps avec l'implantation d'usines le long des côtes de tous les continents ayant un potentiel de gaz à extraire. Le volet initial québécois servirait en quelque sorte de projet pilote d'une capacité de production suffisante pour faire la démonstration que le modèle peut-être reproduit ailleurs à grande échelle, avec usine à proximité d'eau profonde pouvant accueillir des navires réservoirs de très grandes dimensions. Cette vision ne présage pas un utilisation de transition temporaire, mais bien une exploitation des ressources de gaz jusqu'à épuisement.

Les scientifiques du GIEC qui suivent l'évolution de l'utilisation des hydrocarbures et de leurs impacts sur les changements climatiques, nous préviennent que nous devons amorcer la transition vers des sources d'énergies soutenables maintenant. Ils nous disent que nous avons suffisamment de pétrole conventionnel sur la planète pour faire cette transition.

C'est une des raisons pour lesquelles un nombre grandissant de gens (des banquiers et financiers inclus), <http://www.rtcc.org/2015/02/26/bank-of-england-finance-bodies-should-assess-climate-risk/> remettent en question les investissements massifs dans des infrastructures qui nous piègent pour 50-75 ans dans un système insoutenable et qui retarde d'autant l'amorce d'une transition.

Il faut comprendre que toute somme investie dans les hydrocarbures prolonge non seulement notre dépendance aux énergies fossiles mais accapare des capitaux qui ne sont donc pas investis dans les industries faisant partie des solutions de rechange.

## **Conclusion**

Les quelques 30 ou 50 emplois promis sont bien peu de choses dans la balance. Comme vous savez nous sommes en surproduction hydroélectrique présentement avec des capacités additionnelles en chantier, Il est inconcevable, dans une perspective de bien commun global que nous nous lancions tête baissée dans le développement de nouvelles industries basées sur les hydrocarbures alors que nous avons d'autres options. Pouvez-vous imaginer pour un instant si tous les capitaux, efforts de recherche au fil des décennies investis dans l'énergie nucléaire et dans l'extraction d'hydrocarbures extrêmes, gas pétrole de schistes, sables bitumineux avaient plutôt été investis dans l'énergie solaire, l'éolien, l'énergie des mers, la géothermie, la conservation (négawatts), le transport en commun électrifié haut de gamme, (exemple, monorail TrensQuébec), les moteurs à hydrogène, pour ne nommer que les plus évidents. Le bilan énergétique de la terre serait infime en comparaison de ce qu'il est présentement. La stabilité du climat ne serait pas un enjeu de survie des espèces, incluant la nôtre.

Pour terminer, je suis évidemment contre l'implantation de l'usine pour toutes les raisons invoquées. Le déroulement des activités humaines, dans un confort permettant notre plein épanouissement dans un environnement sain, n'est pas une question de non disponibilité de solutions de rechange aux hydrocarbures. C'est plutôt une question d'évolution ou de changement vers un objectif moderne de bien commun.

"Fin du Document"